



ACADÉMIE DES SCIENCES.

(Présidence de M. Bequerel.)

Séance du 16 avril.

ECONOMIE RURALE.—Possibilité de cultiver le thé en Europe.—M. Stanislas Julien, qui a déjà publié une traduction de plusieurs traités chinois sur la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, prépare une autre traduction d'ouvrages de la même nation sur la culture du thé. Pour avoir des renseignements positifs sur l'état actuel de cette culture et à quelle température elle pouvait prospérer, M. Julien s'est adressé à M. l'abbé Voisin (l'un des directeurs des missions étrangères), et qui a répondu pendant douze ans en Chine. Celui-ci s'est adressé de lui répondre, et M. Julien communique aujourd'hui cette lettre à M. l'abbé Voisin. L'abbé Voisin, je fis un voyage à Mou-Pin, petite principauté située dans le pays des Si-Fan (le Thibet) par les 30 degrés de latitude et les 118 de longitude du méridien de Péking.

Sur les montagnes que j'eus à traverser pour me rendre à Mou-Pin, je fus tout étonné de trouver de beaux arbres à thé noir. Nous étions alors dans les premiers jours de mai, et l'on ne faisait que commencer à semer le maïs. A mon départ de la plaine, à neuf lieues seulement de l'endroit où j'ai vu les arbres à thé, l'on sentait la récolte de l'orge, du froment, etc., et sur ces hautes montagnes, couvertes d'arbres à thé, la neige n'avait pas encore disparu partout. Dans la nuit du 4 au 5 mai elle tombait encore en abondance. Je puis attester que sur ces hautes montagnes le froid est beaucoup plus intense qu'à Paris, et même dans les hivers les plus rigoureux.

L'hiver de 1832 à 1833 fut tellement rigoureux, même dans la plaine où je me trouvais, que l'eau des rivières et des étangs fut gelée à trois ou quatre pouces d'épaisseur.

Dans le district de Kiong-Tcheou, à quinze ou seize lieues plus loin, et où l'on recueille des thé de toutes les qualités, le froid fut encore plus intense que dans le pays où je me trouvais à cette époque. Cependant, malgré la rigueur de la saison, les habitants de cette contrée n'ont jamais manifesté la plus légère inquiétude au sujet de leurs arbres à thé. J'ai traversé du sud au nord-ouest toute la province du Fo-Kien (du 25e au 27e degré de latitude), ainsi que la province de Fohé-Kiong (du 27e au 30e), qui fournissent une immense quantité d'excellents thés. Ces provinces, toutes montagneuses, sont si froides en hiver que même dans les parties les plus méridionales on trouve souvent sur les routes des hommes morts de froid. M. Stanislas Julien annonce que le gouvernement va recevoir des graines de principales espèces de thé par les soins de M. Louis-Hubert, que le ministre du commerce a envoyé en Chine, et que dès que les tentatives de culture auront prouvé la possibilité de l'acclimatation de cette plante, il publiera les monographies chinoises qu'il a réunies.

ECONOMIE RURALE.—Culture de la vanille.—Non seulement nous pouvons espérer de cultiver le thé en France, mais nous avons presque la certitude d'y voir croître la vanille. M. le docteur Charles Morren, directeur du jardin botanique de Liège et professeur à l'université, communique à l'Académie le résultat des expériences qu'il a entreprises pendant deux ans à Liège pour l'acclimatation de la vanille. Il joint à sa note des échantillons des produits qu'il a obtenus, savoir un tronçon de la vanille qui depuis deux ans porte des fruits, et trois gousses mûres et fraîches, l'une petite de 12 centimètres, l'autre de 19 centimètres. Ces gousses n'ont subi aucune préparation, et leur arôme est dans toute sa pureté native.

L'espèce en question est la vanille planifolia d'Andrieu, introduite en Europe en 1810, par M. Charles Groville. Un pied planté en 1812 au jardin botanique d'Anvers a pris un très-grand développement, et a fourni aux jardins de Paris, de Bruxelles, Louvain, Gand et Liège les individus qu'on voit aujourd'hui. Un de ceux de M. Morren à Liège a plus de cent pieds de long. Il pense que dans nos climats la vanille paraît avoir besoin de se reposer l'année qui suit celle où elle a porté des fruits en certaine abondance, et un an s'écoule pour jour entre la fécondation de la fleur et la maturation du fruit.

La fleur, de la famille des orchidées, présente une particularité assez curieuse qui joue un rôle dans la fécondation de la plante. Le stigmate est recouvert d'un opercule ou voile charnu, et il y a sur le labellum 8 ou 10 franges destinées à recueillir le pollen quand il tombe; et lorsqu'un insecte, après être entré dans la fleur, en sort, il soulève le voile et met à nu le stigmate, qui peut alors recevoir le pollen conservé par les franges.

PHYSIQUE DU GLOBE.—Température de la terre à diverses profondeurs.

M. Walfrid adresse à l'Académie les observations qu'il a faites dans la vue de déduire l'accroissement graduel de la température en raison de la profondeur. Ces observations ont été faites dans des puits artésiens dans différentes parties de la France; il en résulte que pour chaque degré centigrade il faut descendre de 30 mètres ou même 31. Des expériences faites à Rouen, par M. Girardin, professeur de chimie, confirment ces résultats. Ses observations eurent lieu dans un puits artésien creusé à 183 mètres de profondeur.

PHYSIQUE DU GLOBE.—Volcan sous-marin.

Depuis le milieu du dernier siècle plusieurs marins ont observé qu'en arrivant vers les passages de 0° 30' de latitude sud et 22° de longitude ouest, ils trouvaient la mer très-groffe et éprouvaient souvent des secousses comme s'ils eussent touché sur un bas-fond. Plusieurs avaient aperçu et même recueilli des pierres ponces dont la mer était couverte.

Les premières observations avaient été faites en 1747 et continuées à des intervalles assez rapprochés. Les mêmes phénomènes furent encore remarqués en novembre 1832 par le capitaine Le Marié du navire la Seine, et en 1836 par le capitaine Jayer du Philantropie, de Bordeaux, et le Journal de la Société asiatique du Bengale, numéro de novembre 1836, contient plusieurs observations de capitaines anglais qui ont éprouvé les mêmes accidents dans les mêmes parages, et qui ont vu des cendres et des colonnes de fumée lancées du sein de la mer sur le point signalé. Probablement un écueil surgira bientôt de la mer sur ce point, comme dernièrement l'île Julie sur la côte de Sicile.

PHYSIQUE DU GLOBE.—Epaisseur du sol gelé de la Sibirie.

Nous avons donné le détail des observations faites en creusant un puits à Yakusk, où le sol, qui à la surface marquait 6 degrés de Réaumur au dessous de zéro, était encore, à 400 pieds de profondeur, gelé d'un demi-degré. M. Erman écrit à M. Arago pour lui donner de nouveaux détails sur ce puits, et en

tr'autres les températures observées dans ce lieu en 1827, pendant les mois de janvier et de février, à 9 heures du matin, à midi et à 2 heures. A ces trois époques du jour les moyennes du thermomètre furent, pour janvier, de 29 degrés Réaumur, 28 et 28. Février fut plus froid, on observa 34 degrés, 30 et 32.

En donnant les mêmes détails à la société géographique de Londres, par une lettre datée de Berlin le 5 mars dernier, M. Erman ajoute que l'hiver de 1828 fut encore plus sévère, car il éprouva en janvier 38° 3 à six heures du matin, 35° 7 à deux heures après-midi, et 37° à neuf heures du soir. Il s'étonne d'après cela que l'on ait pu trouver le sol presque dégelé à quatre cents pieds; car d'après les calculs de l'augmentation de la température en se rapprochant du centre de la terre, on aurait dû aller jusqu'à six cents pieds pour atteindre zéro, puis la température moyenne de la surface est—6°, bien que la ville de Yakusk ne soit que par la latitude de 62° 30". M. Erman en conclut que les couches du sol dans ce pays sont plus conductrices de la chaleur, et laissent perdre plus facilement que les couches jusqu'à présent examinées en Europe, car à Yakusk la température varie d'un degré par 60 pieds de hauteur, tandis que toutes les observations s'accordent pour donner environ 100 pieds dans les autres régions de l'Europe.

En 1828, le mercure n'a pas dégelé pendant trois mois entiers; dans les années ordinaires, il n'est solide que pendant deux mois.

VARIETES.

BATEAUX A VAPEUR.—Jeudi dernier, plusieurs personnes, versées dans la science nautique et dans l'art mécanique, ont visité les machines du bateau à vapeur le Wilberforce, construit par M. Hall de Darford et destiné à parcourir le trajet entre Hull et Londres. Ce navire a mis 1 heure 20 minutes pour se rendre du dock des Indes orientales à Gravesend, distance de 21 milles; ce qui établit un terme moyen de 16 milles 1/4 par heure.

Quelques savants et des marins qui se trouvaient à bord se sont livrés aux observations les plus minutieuses sur la manière dont les ingénieurs faisaient fonctionner leurs machines. A l'aide d'un indicateur adapté à chaque cylindre pour marquer la pression et le degré de la vapeur, on a obtenu pour résultat que l'effet actuel des machines est de 95 0/10 au-dessus de leur puissance nominale, les roues faisant 22 rotations par minute; ce qui, combiné avec la construction scientifique du navire, contribue à lui donner une marche si rapide. Indépendamment de la parfaite construction de ce bâtiment, rien n'a été négligé pour la commodité et le confort des passagers.

Depuis long-temps les Anglais étaient en possession du monopole d'être en quelque sorte les passeurs du détroit qui sépare leurs pays du nôtre. Le commerce du Havre vint enfin de leur opposer, sous ce rapport, une concurrence sérieuse. La Phénix, digne en tout de son nom, doit sa naissance aux vœux élevés d'une société organisée dans cette ville. Il lui coûte cher, sans doute, mais il est incontestablement plus beau et d'une marche bien supérieure à tous les steamers anglais consacrés par eux au passage de la Manche. Il a fait ses preuves de vitesse dans une récente excursion à Cherbourg, dont les journaux anglais ont été les premiers à parler avec éloges.

La force de la machine du Phénix est de 160 chevaux, et son jaugeage de 500 tonneaux. On achève dans ce moment les décors intérieurs, et tout sera prêt pour l'appareillage samedi, 21 avril. Il doit faire son entrée dans la Tamise dimanche prochain (le 22), et l'impatiente curiosité avec laquelle il est attendu répond d'avance de toute la sensation qu'il y produira. Il en repartira le mercredi suivant, et continuera ainsi régulièrement sa navigation, partant du Havre le samedi, et de Londres le mercredi.

Il est impossible de trouver un navire réunissant plus de qualités pour le confort des passagers. Cent lits sont disposés pour eux et la commodité n'exclut point l'élegance. On ne voit que velours, or et peintures charmantes dans le vaste salon placé sous une dunette de 63 pieds de longueur. De la poupe à la proue, ce steambout a 177 pieds, autant qu'un vaisseau de guerre à trois ponts. Tous les Parisiens qui ont sept jours à leur disposition, peuvent aller, à bien peu de frais, passer trois jours à Londres et faire une merveilleuse navigation. En partant de Paris le vendredi, ils pourront voir le beau port de Havre, Londres et 150 lieues de mer, et seront rentrés à Paris le jeudi suivant.

LES BONAPARTE.—On écrit de Constance, 25 février:

"Le jeune Louis Bonaparte, emporté hier par un cheval fougueux, allait périr dans un affreux précipice, lorsqu'un morceau de bois qui, par le plus heureux hasard, se trouvait sur le bord, a arrêté la chute du cavalier et de sa monture: cet obstacle néanmoins ne les a pas empêchés de rouler l'un sur l'autre. Ce jeune homme, dont l'énergie est peu commune, a pu se relever seul; mais il a une forte contusion à la jambe et à la main gauche, et son poignet droit a été foulé assez violemment pour qu'avant un mois il ne puisse en faire usage."

—On écrit de Corfou, le 13 février 1838:

"M. Pierre Bonaparte, fils de Lucien Bonaparte, revenu récemment d'Amérique, où l'avait fait transporter le gouvernement pontifical, s'est établi parmi nous depuis quelque temps et vient d'échapper à un grand danger. Il se livrait parfois au plaisir de la chasse en Albanie, qui, comme on le sait, n'est séparée de notre île que par un étroit bras de mer et où les officiers de la garnison anglaise se rendent fréquemment, malgré le danger qu'on y court, puisque nos embarcations qui y vont pour la pêche et pour le commerce sont continuellement pillées, et les hommes qui les montent fort souvent tués, et à quelques jours encore un capitaine du corps royal d'artillerie a failli être tué, et quelque temps auparavant on avait tiré sur le fils du major-général Berkeley, commandant les forches de S. M. B. dans les îles Ionniennes. C'est surtout depuis que le gouvernement a envoyé une frégate canonnière Chimara, dont les habitants avaient pillé notre village de Sphagaira et violé nos lois sanitaires, que les Albanais se sont montrés plus avides de sang et de carnage."

Saint-Aulaire, ambassadeur à Vienne, doit se rendre à Milan pour assister au couronnement de l'empereur d'Autriche, comme roi de Lombardie. La discussion long-temps agitée dans la Chambre des députés sur la conversion des cinq pour cent a été close le 20 avril, après un long discours de M. Lafitte en faveur du principe de la proposition, mais non des détails. Le principe de la proposition a donc été admis à une très-grande majorité, le mode d'exécution étant une considération entièrement distincte, les plus zélés partisans de la réduction sont très-divisés.

La commission a fait distribuer plusieurs tableaux dressés par elle sur les renseignements que lui a communiqués le ministre des finances.

Le premier contient l'énumération des rentes appartenant à la Légion-d'Honneur, à la caisse des invalides de la marine, aux communes et à d'autres établissements publics.

Montant des rentes appartenant à des mineurs, 3 millions 430,446 fr.

Montant de celles appartenant à des usufruitiers, 8 millions 295,860 fr.

Les rentes qui appartiennent, le 22 mars 1836, à des propriétaires divers, de 100 fr. et au-dessous, sont sur la tête de 37,992 individus à Paris, 6,720 dans les départements. La somme est, pour Paris, de 2 millions 58,191 fr.; pour les départements, de 384,149 fr. Total: 2 millions 966,340 fr.

Les rentes de 101 à 509 fr. sont distribuées entre 36,184 parties prenantes à Paris, et 5,937 dans les départements. La somme est de 9 millions 340,871 fr. pour Paris, 1 million 590,355 pour les départements, total 10 millions 931,226 fr.

De 501 à 1000 fr. il y a dans Paris 12,158 rentiers, dans les départements, 1734; total 13,912.

La somme est à Paris de 8 millions 936,630 fr., dans les départements 1 million 307,069 fr.; en tout, 10 millions 243,699 fr.

De 1001 fr. à 2000 fr., Paris compte 4808 rentiers, les départements en ont 1002; total, 9410.

La somme est, à Paris, de 12 millions 99,956 fr.; dans les départements, de 1 million 348,842 fr.; total, 13 millions 488,798 fr.

De 2001 fr. à 5000 fr., il y a 6161 rentiers à Paris, et 350 dans les départements; total, 6711. La somme est, pour Paris, 19 millions 356,576 fr.; pour les départements, 1 million 639,261 fr.; total, 20 millions 995,837 fr.

Enfin, de 5001 fr. et au-dessus on compte à Paris 3180 rentiers et 166 dans les départements; total, 3346. La somme est à Paris de 36 millions 439,618 fr.; dans les départements, de 1 million 656,243 fr.; total, 38 millions 95,861 fr.

En résumé, la totalité des particuliers possédant des rentes cinq pour cent à Paris est de 104,083, et dans les départements de 16,179; total, 120,262.

La somme pour la capitale est de 88 millions 238,037 fr., pour les départements de 7 millions 983,919 fr. La totalité des rentes appartenant à divers individus s'élève à 96 millions 215,956 fr.

Il est bon de faire observer que ces tableaux dressés au 22 mars 1836 sont aujourd'hui fort arriérés. La crainte de la réduction a dû opérer d'innombrables déclassements. On en voit la preuve dans la recapitulation fort curieuse aussi imprimée par ordre de la commission, du prodigieux accroissement qui s'est fait depuis le 1er janvier 1826 jusqu'au 31 décembre 1837 dans les sociétés en commandite par actions.

En 1826, on ne comptait que 32 sociétés de cette espèce; l'importance des capitaux était de 56 millions 397,000 fr.

Le nombre et les mises sociales réelles ou fictives se sont accrues d'année en année.

En 1836, il y avait 216 sociétés qui appelaient à elles 156 millions de capitaux.

En 1837, il s'est formé 288 sociétés nouvelles qui ont appelé un fonds de 361 millions 139,000 fr., divisé en 886,579 actions.

La totalité, pour les douze ans, est de 1,039 sociétés; leur mise totale est de 1 milliard 8 millions 29,300 fr. divisés en 1 million 508,086 actions.

On lit dans le National que les syndics de la Bourse de Paris ont averti, jeudi, M. Aguado qui a contracté le nouvel emprunt espagnol de £5,000,000, qu'il ne doit pas négocier ces nouvelles actions avant que des arrangements satisfaisants aient été pris pour assurer le paiement des dividendes des emprunts existants.

ESPAGNE.—On écrit de Bayonne, le 20 avril: "Tous les bataillons carlistes qui s'étaient approchés de la frontière sont partis pour se rendre dans la plaine de Vittoria; les uns disent que D. Carlos doit venir les y joindre pour se mettre à leur tête et forcer le passage par les encartaciones; d'autres que c'est une fausse démonstration, et que le prétendant partira d'Estella par le Haut-Aragon, en prenant la même route que l'année dernière. Le recrutement des hommes de dix-sept à quarante ans s'exécute dans la Navarre et dans les provinces avec une extrême rigueur. Une grande quantité de jeunes gens de la frontière se sont réfugiés en France."

DEPECHE TELEGRAPHIQUE. BAYONNE, 23 avril 1838.—Un parti opposé à D. Carlos se montre dans les provinces basques; sa devise est: Paix et privilèges! Murragary est à sa tête dans les environs de Tolosa. Des troupes carlistes d'Andoain ont marché contre lui sans succès.

Lisbonne, 3 avril.—Jeudi, le roi Ferdinand a encore une fois été insulté par six démagogues qui se trouvaient à la porte d'un café au Loretto, dans une des grandes rues de la capitale. Au moment où le roi, à cheval, s'approchait suivi seulement d'un de ses aides-de-camp, le colonel Sarmento, ces hommes se levèrent comme pour sauter, puis, se retournant tout-à-coup, ils marchèrent dans la direction opposée à celle par laquelle venait le roi. Deux soldats du 10e régiment d'infanterie qui passaient dans ce moment se jetèrent sur eux, et l'un d'eux fut terrassé par les soldats. Les autres s'enfuirent. (Times.)

ITALIE.—La Gazette d'Augsbourg parle, sous la date de Florence, le 4 avril, des fiançailles du comte de Saint-Len (Louis Bonaparte) avec une fille du marquis de Strozzi, âgée de 17 ans. On assure, il est vrai, qu'en ce moment l'oncle de la jeune fiancée fait des démarches pour s'opposer à la conclusion du mariage.

La fille du prince Léopold de Syracuse est décédée peu de jours après sa naissance. (Gazette d'Augsbourg du 12 avril.)

Naples, 23 mars.—S. M. est arrivée hier de Palerme à six heures du matin, sur le bateau à vapeur le Ferdinand II. Le roi a été accueilli à Palerme avec de vives démonstrations de joie de la part des habitants; les chevaux de sa voiture furent dételés, et le peuple le traîna jusqu'au palais. (Gazette d'Augsbourg.)

Berlin, 3 avril.—Les nouvelles fâcheuses que nous recevons du grand-duché de Posen éloignent chaque jour davantage la perspective d'un arrangement pacifique de l'affaire de Cologne, et semblent confirmer les paroles prophétiques d'un homme d'état célèbre, qui disait que vu la variété et l'opposition des éléments composant le royaume de Prusse, le gouvernement de ce pays ne pourrait maintenir la tranquillité à l'intérieur qu'en conservant les principes monarchiques dans toute leur pureté, ou en adoptant les principes les plus libéraux, attendu que tout système de demi-mesures n'engendrerait que trouble et confusion.

Les dissensions religieuses ont divisé la nation en plus de deux partis, et la question de Cologne, déviant de son caractère purement ecclésiastique, est devenue une question politique. (Mercure de Francoie, du 10.)

BERLIN, 9 avril.—Le Bulletin des Lois contient l'ordre de cabinet suivant, adressé au ministre des cultes, de la justice, de l'intérieur, de la police et des affaires étrangères: "Votre rapport du 8 de ce mois m'apprend que dans plusieurs localités de mes états des actes émanés de supérieurs ecclésiastiques étrangers sur des affaires ecclésiastiques et religieuses ont été propagés clandestinement au mépris des autorités. En conséquence je vous ordonne (au ministre de la police) de faire arrêter partout où vous trouverez, sans réserve d'enquête et de punition ultérieure, et même de faire conduire, suivant les circonstances, dans une forteresse, tout individu qui se permettrait d'apporter à mes sujets, d'envoyer ou de transmettre à l'insu des autorités pour en favoriser la propagation, de pareilles résolutions ou décisions émanées de supérieurs ecclésiastiques étrangers ou de leurs agents et fondés de pouvoir, ainsi que tous ceux qui appuient de pareils projets par des communications écrites ou verbales, et cela sans distinguer s'ils sont laïques ou ecclésiastiques, sujets de l'état ou non. Cette résolution sera portée à la connaissance du public par l'insertion dans le Bulletin des Lois."

Berlin, 9 avril 1838. (Signé: ) FREDERIC GUILLAUME. Aux ministres de la justice, des cultes, de l'intérieur, de la police et des affaires étrangères. (Journal allemand de Francoie du 17 avril.)

Berlin, 9 avril.—On a recommandé en dernier lieu aux employés des ministères de ne laisser rien transpirer au dehors de ce qui se passe dans les bureaux. En conséquence, on ne sait rien de positif sur les mesures qui ont été prises à l'égard du clergé catholique du diocèse de Posen. Tout ce qu'on a pu apprendre jusqu'à présent, c'est que le gouvernement a fait saisir la circulaire adressée par l'archevêque aux curés de son diocèse, et qu'il a recommandé aux autorités supérieures de suspendre de ses fonctions tout ecclésiastique réfractaire. Toutes les démarches faites auprès de l'archevêque ont été inutiles; ce prélat, le vicaire général de Gnesen, et trois membres du chapitre ont été suspendus de leurs fonctions; des sentinelles placées aux portes de leurs domiciles respectifs les soumettent aux arrestations forcées. Il n'a point été question de les conduire dans une forteresse de Silésie. (Mercure de Souab du 15 avril.)

Vienne, 9 avril.—La diète de Transylvanie étant close, S. A. I. l'archiduc Ferdinand arrivera ici incessamment. A Milan, la cérémonie du couronnement s'annonce avec tant d'éclat, que déjà l'on a offert plus de 20 ducats pour une croisée dans les maisons devant lesquelles passera le cortège. (Journal Allemand de Francoie du 15 avril.)

Le Commerce belge du 14 avril contient l'article suivant: "Nous apprenons que, dans sa dernière réunion, la conférence de Londres a approuvé les bases d'un nouveau protocole concernant la question hollandobelge. "Il paraît que c'est l'Autriche qui cette fois-ci a pris l'initiative, car le projet de ce document diplomatique a été présenté par M. le prince Esterhazy, et, après quelques légères modifications, il a été adopté par les ambassadeurs des cinq grandes puissances. "Nous ne pensons pas que cette pièce sera rendue publique avant que les cabinets des souverains qui constituent la conférence de Londres y aient pleinement adhéré. "En attendant, nous croyons être bien informés en déclarant que les divisions territoriales fixées par le traité des 24 articles ont subi quelques modifications en ce qui concerne les provinces de Limbourg et du Luxembourg. "DANEMARCK.—COPENHAGUE, 30 mars.—Une ordonnance pour la suppression de la corvée a été publiée au nom de S. M. d'accord avec les états du royaume, sauf aux paysans sujets à la corvée à payer aux propriétaires des domaines territoriaux une juste indemnité. (Journal allemand de Francoie, 8 avril.)

SUÈDE.—On écrit de Stockholm que le lieutenant-général comte Michel Ankararwér, est mort le 23 mars à l'âge de 97 ans, dans sa terre de Carlslund en Nérie. Il fut un des principaux moteurs du mouvement révolutionnaire de 1809, à la suite duquel le roi Gustave-Adolphe perdit le trône de Suède. On écrit de Rome que Mgr Fornari, nommé nonce en Belgique, vient de se mettre en route pour Bruxelles. On ne doute pas que ce prélat ne soit porteur d'instructions spéciales du saint siège relativement à l'affaire de Cologne et au bref transmis par Sa Sainteté à l'archevêque de Malines. Mgr Pallavicini était, disait-on, destiné aux mêmes fonctions près la cour de Munich. SUISSE.—BERNE, 11 avril.—On a fait en dernier lieu diverses arrestations dans notre ville. Elles se rattachent, non comme on l'avait imaginé d'abord, à l'interminable procès de sept, qui remonte au mois d'août 1832, mais à des événements bien plus anciens, à des actes politiques de la révolution de 1793. Les personnes arrêtées sont prévenues d'avoir fait disparaître d'anciennes pièces relatives au recel d'une partie du trésor de Berne qui eut lieu à l'époque de l'invasion de la Suisse par les Français, ainsi qu'une correspondance politique entre les chefs du gouvernement d'alors et les puissances coalisées contre la France. ALGERIE.—On lit dans une correspondance du National: "Le bruit se répand que la paix vient d'être conclue avec le bey de Constantine, Hadji-Achmed: les conditions de ce traité ne sont pas bien connues. Il paraît seulement qu'Aïmed rentrait en possession de son beylic, payant d'abord une indemnité, puis un tribut annuel, et la France conservant garnison dans la Casbah de Constantine. D'un autre côté, on croit qu'Abd-el-Kader préparait une expédition contre le pays de Biskara, et par suite contre Achmet-Bey, qui y est réfugié. L'émir, de sa personne, resterait provisoirement à Mehad; et c'est le cheik des Bibans, le Mokrani, surnommé le Boiteux, qui doit conduire cette expédition. M. le maréchal Valée, en notifiant cette paix à Abd-el-Kader, l'aurait engagé à ne plus attaquer le bey de Constantine, devenu l'allié de la France: l'émir n'aurait donné qu'une réponse évasive, en disant que ce n'était point une augmentation de territoire qu'il voulait, mais une vengeance qu'il avait à exercer sur Achmet, qui l'a provoqué à diverses reprises. Tels sont les bruits qui circulent, et je vous les donne pour tels; mais ils ont bien quelque chose de vague."

assistance: le voyage de Ben-Aissa se trouverait ainsi naturellement expliqué.

Des bruits se sont répandus sur un projet qui consisterait à faire de l'Afrique une vice-royauté pour le duc de Nemours; M. Laurence serait le chef de l'intérieur, M. Béranger aurait la direction de la justice, M. Haxo celle de la guerre.

Le Journal des Débats publie une longue lettre d'Alger du 7 avril, dans laquelle on assure qu'Abdel-Kader faisait de grands préparatifs de guerre, et qu'il avait fortifié plusieurs places fortes dans les environs de Medeah où il avait pris position.

AMERIQUE DU SUD.—On écrit de Buenos-Ayres, 13 janvier, au Morning Chronicle:

Vers le commencement du mois dernier, les provinces du côté du nord ont été envahies par un corps de sauvages fort de 6 à 700 hommes, principalement du Chili, qui étant arrivés à une ferme à 45 lieues de notre ville, envoyèrent un message aux troupes du gouvernement pour leur annoncer qu'ils étaient prêts à leur livrer bataille et qu'ils les attendaient. Aussitôt on se hâta de réunir toutes les forces disponibles, et le 16 un combat sanglant fut livré. Les sauvages se battirent bravement, mais ils furent mis en déroute et prirent la fuite, laissant sur le champ de bataille 93 morts et 309 femmes et enfants au pouvoir du major Burton.

Le 22, il y eut un nouveau combat; les sauvages y déployèrent beaucoup d'habileté dans leurs manœuvres, firent plusieurs tentatives pour cerner nos troupes, essayèrent même de s'emparer d'une pièce de canon; mais sept d'entre eux furent tués par une décharge à mitraille et finalement ils prirent la fuite, après avoir eu 40 hommes tués et perdu 1,400 têtes de bétail. Nos troupes ont perdu peu de monde.

BRESIL.—BAHIA.—Le navire Roscius, parti de Bahia le 28 mars, apporte la confirmation de la reddition de la ville, le 17. On a fait environ 2,000 prisonniers. Sabin, le chef des rebelles qui s'était caché dans la maison du consul français, était prisonnier à bord d'un bâtiment de guerre, au moment où le Roscius a mis à la voile. Il a encore beaucoup d'amis, et on ne sait quel sort lui est réservé. Avant que la ville ne se rendit, environ 600 de ses hommes se sont échappés, malgré le blocus, dans des bateaux de baleiniers, et ont pris terre plus loin. On craignait qu'ils ne fussent des renforts. Quand les assiégés virent que tout espoir de défense était perdu, ils commencèrent à incendier les principaux bâtiments, dont 70 furent brûlés; quelques-uns d'entre eux étaient des édifices splendides. Les habitants et les soldats ont cruellement souffert de la famine pendant le siège. (Boston Post.)

#### ETATS-UNIS.

NEW-YORK, 26 mai.—Le prince de Joinville est arrivé lundi à Norfolk, d'où il est parti le lendemain pour Washington.

Il a visité, depuis son départ de Rio-Janeiro, la Martinique, la Jamaïque et la Havane; partout il a été reçu avec les plus grandes démonstrations de respect et de joie; des fêtes brillantes (des bals), lui ont été données. Nous avons traduit du Courrier and Enquirer la lettre qui suit, datée de la Havane 10 mai:

Le prince de Joinville est arrivé ici le 5 mai, venant de la Jamaïque, sur le vaisseau de ligne l'Hercole, accompagné de la corvette la Favorite. Ce vaisseau, qui est de 100 canons, présentait en entrant dans le port un aspect très-imposant. Sur l'arrière, la musique exécutait des airs nationaux espagnols; les forts et les frégates espagnoles tiraient des saluts. Une heure environ après que l'Hercole eut jeté l'ancre, le général-gouverneur Espeleta, avec son état-major en grand uniforme, se rendit à bord pour présenter ses hommages au prince. Vers le soir, le prince débarqua incognito, et alla à l'Opéra où il prit place au parterre, et se promena dans la ville. Dimanche matin, le prince débarqua de nouveau, et alla rendre visite au gouverneur et à l'intendant; 6,000 hommes de troupes formaient la haie depuis le quai jusqu'au palais. De là le prince, accompagné par une garde d'honneur de cent hommes, se rendit à Mansion House, où un logement lui avait été préparé. Ce fut là que je lui présentai mes hommages; j'étais présent aux audiences qu'il a données à l'amiral, à l'archevêque, aux autorités publiques, etc. Toutes ces audiences ont été données debout; sa garde d'honneur fournit les factionnaires qui sont à la porte de l'hôtel, nuit et jour, et des hommes armés gardent la porte de sa chambre. Le soir, le prince passa toutes les troupes en revue, accompagné du gouverneur et d'un brillant état-major. Chaque fois qu'il s'adressait au gouverneur, celui-ci était son chapeau, et se tenait toujours à un pas en arrière. Hier soir, il a visité les théâtres; ce soir, il se rend à un bal donné par les Français; et demain il va déjeûner à la campagne; il dinera avec l'intendant et reviendra le soir. Le lendemain, il y aura un grand dîner et un bal chez le général. Jeudi, 10, il mettra à la voile pour les Etats-Unis. Son séjour à la Havane a produit un grand effet. Le prince est d'une taille élevée et d'une physionomie agréable; il paraît avoir environ 22 ans. Il porte l'uniforme de simple lieutenant de vaisseau.

10 mai.—Le prince a mis à la voile. Il a diné hier avec le gouverneur; au moment où celui-ci a bu à la santé de Louis-Philippe, toute l'artillerie des remparts s'est fait entendre. Au bal, je me suis trouvé près de lui pendant deux heures. Il a ouvert la danse avec la fille de l'amiral, il a ensuevi dansé avec la femme de l'intendant et quelques dames de distinction. Ses manières sont très simples et il plaît à tout le monde; il excelle dans la peinture, et possède beaucoup d'autres talents. (Courrier E. U.)

### QUEBEC:

JEUDI, 31 MAI, 1838.

Les journaux de New York de samedi dernier ne fournissent point de nouvelles d'Europe d'une date postérieure à celles déjà reçues.

Le prince de Joinville, fils du roi des Français, est arrivé aux Etats-Unis, à bord du vaisseau l'Hercole, de 100 canons. On a parlé de ce prince comme futur époux de la jeune reine Isabelle d'Espagne. Il visitera probablement les Canadas avant de se rembarquer pour l'Europe.

Le maire de Philadelphie offre une récompense de 2000 piastres pour la découverte de la personne qui, pendant les troubles récents en cette ville, a mis le feu au Pennsylvania-Hall. M. Ritner, gouverneur de l'état, offre aussi une récompense de 500 piastres pour chacune des personnes concernées dans l'incendie et l'incendie de cet édifice.

Un incendie a consumé une douzaine de bâtiments à Albany vendredi dernier. On estime à 45,000 piastres la perte essuyée par un seul individu, M. Gould, carrossier.

Nous avons reçu par le Saint George, arrivé cette après-midi, les journaux de Montréal d'hier, qui sont sans nouvelles. Notre correspondant nous écrit:

"Montréal, mercredi 30 mai. La malle de New-York de dimanche, arrivée ce matin, n'a rien apporté de plus récent d'Angleterre, et il n'y a rien de nouveau ici qui soit de la moindre importance.

"Du Haut-Canada, il y a peu de chose qui puisse intéresser. Sir George Arthur a donné un grand dîner au British American Hotel, à Kingston, le 24. Parmi les convives étaient plusieurs membres du clergé, des militaires et des citoyens respectables. La musique du 88e régiment a joué pendant le repas. Son Excellence a porté la santé suivante en l'honneur de la naissance de Sa Majesté:

"A la Reine! Puisse le plus beau joyau de son diadème, les Canadas, ne lui jamais être arraché! Puisse ces belles provinces toujours fleurir comme une partie des Etats de Sa Majesté! Et puisse Sa Majesté long-temps vivre dans la santé, la paix et le bonheur, pour régner sur un peuple loyal et reconnaissant, tel que ses sujets Canadiens!"

"Le lendemain soir, Son Excellence est reparti pour Toronto, à bord du bateau à vapeur Saint-George.

"Son Excellence était présente à la célébration de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté, sur la commune à l'ouest de la ville, où elle passa en revue le 88e régiment, quatre compagnies de milice, artillerie, cavalerie, etc., qui font partie de la garnison de Kingston. Son Excellence fit les compliments les plus flatteurs aux troupes de la garnison, et particulièrement aux volontaires.

"Pendant son séjour à Kingston, le maire et un corps de citoyens respectables ont présenté à Son Excellence une adresse à laquelle elle a répondu d'une manière qui a donné la plus grande satisfaction.

"On ne croit pas aux bruits de préparatifs hostiles sur la frontière à Lock-port, etc."

Le vaisseau de S. M. l'Edinburgh, qui avait appareillé pour Portsmouth le 19, est revenu dans le port ce matin. Le départ de la Pique, qui devait mettre à la voile hier, a été aussi contremandé; elle a renvoyé son pilote pour une quinzaine de jours. Il y a maintenant dans le port trois vaisseaux de ligne, le Hastings, le Malabar et l'Edinburgh; et deux frégates, la Pique et l'Inconstant.

La corvette Racc-horse a mis à la voile cette après-midi. C'est par erreur qu'on a dit que ce bâtiment avait apporté 500,000 piastres en espèces. Cette somme était, dit-on, à bord d'une autre corvette qu'on attend d'un jour à l'ancre des Indes-Occidentales.

On rapporte qu'avant hier, immédiatement après avoir pris les serments d'office, Son Excellence le comte de Dromant demanda le procureur-général, et donna l'ordre qu'on lui présentât sans délai une liste des personnes détenues dans les prisons de la province, avec les dépositions sur lesquelles elles ont été emprisonnées, et la durée de leur détention. Son Excellence aurait aussi donné l'ordre de préparer pour son information un état des mandats d'arrestation lancés dans les différentes parties de la province, et restés inéxecutés, contre des personnes qui sont en fuite, avec un précis des circonstances qui ont motivé l'émission de ces mandats.

On a remarqué que lors de l'installation de Son Excellence, les membres du conseil exécutif n'ont pas été assermentés comme de coutume, et l'on assure aujourd'hui que Son Excellence a notifié aux conseillers qu'ils ne seraient pas appelés en consultation.

Le gouverneur-général et sa famille occupent momentanément les appartements qui leur ont été préparés au Globe Hotel, rue Saint-Louis.

Le Mercury d'avant-hier signale plusieurs tentatives faites ces jours derniers pour faire passer des faux souverains. Ils sont mal exécutés, mais ils peuvent tromper des gens peu attentifs, surtout le soir.

Nos banques se sont fait bonneur en ne profitant pas de la permission qui leur avait été accordée de continuer leur suspension pendant deux mois. Toutes les banques du Bas-Canada paient maintenant en espèces.

ETAT COMPARATIF DES ARRIVAGES AU PORT DE QUEBEC, AU 30 MAI DES ANNEES 1837 ET 1838.

VAISSEAUX.	TONNAGE.	EMIGRANTS.	
1838.....	349	118,745	690
1837.....	196	62,961	3106

Plus cette année,—153 55,784 moins, 2416

ACCIDENT.—A Kamouraska, un jeune homme âgé de 17 à 18 ans, fils de Joseph Langellier, cultivateur, étant allé, le 26 du mois présent, par une nuit obscure et pluvieuse, à la pêche tendue au St-Laurent, sur la propriété de M. Michel Lebel, s'égarait, d'après toutes les probabilités, sur les galets qui le dirigèrent vers les grandes eaux, et y périt sans ressource.

Vol.—Dans la nuit du 21 au 22 du mois présent, des voleurs se sont introduits dans la cave de l'honorable A. Dionne à Kamouraska, et ont enlevé un coffre-fort qui heureusement avait été vidé quelques jours auparavant des valeurs en argent et en papier qu'il contenait. Ils ont aussi enlevé divers effets, tels que lard, saindoux, boissons, etc., au montant d'environ cent louis. On a retrouvé le coffre-fort et la plupart des effets, et les voleurs au nombre de deux, ont avoué leur crime et sont maintenant dans la prison de Québec.

#### (Extrait de la Gazette Officielle.)

CAP. XIX.

Ordonnance qui pourvoit au plus prompt jugement (attendu) des personnes accusées de haute trahison qui se sont enfuies de la province, ou qui y restent cachées, afin d'échapper à la justice.

ATTENDU qu'une révolte odieuse et dénaturée contre Sa Majesté a eu lieu dans cette province, et attendu que diverses personnes qui étaient concernées dans la dite révolte se sont enfuies de la province, ou y restent cachées, afin d'échapper à la justice, et attendu qu'il est expédient et nécessaire de pourvoir au plus prompt jugement (attendu) de telles personnes, afin qu'à d'autres soient détournées de si grands crimes et offenses: Qu'il soit en conséquence ordonné et statué par l'administrateur du gouvernement de cette province, autorisé à exécuter la commission du gouverneur d'icelle, par et de l'avis et consentement du conseil spécial pour les affaires de la dite province, constitué et assemblé en vertu et sous l'autorité d'un acte du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la première année du règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour établir des dispositions temporaires pour le gouvernement du Bas-Canada;" et il est par les présentes ordonné et statué qu'à dater de la passation de cette ordonnance, en cas qu'aucun acte d'accusation (indictment) soit admis par un grand jury, ou devant aucune cour de juridiction compétente, contre aucune personne ou personnes, pour haute trahison, non-révélation de haute trahison, ou menées séditionnelles (treasonable practices), lorsque le rapport du shérif sur aucun mandat d'amener ou mandat d'arrestation à lui adressé en conséquence, portera que telles personnes, ou aucune d'elles, n'ont pas pu être trouvées dans son district, le gouverneur de cette province, ou la personne administrant le gouvernement d'icelle, pourra, de l'avis du conseil exécutif,

immédiatement après que tel rapport aura été fait, émettre une proclamation qui sera publiée pendant au moins six semaines dans la Gazette de Québec, sommant et requérant la personne ou les personnes contre qui aucun tel acte d'accusation aura été admis, de se livrer et constituer prisonnières entre les mains du shérif du district où s'est tenue la cour devant laquelle tel acte ou tels actes d'accusation, ont été admis, dans un délai qui sera fixé dans la dite proclamation, lequel ne sera pas de moins de trois mois de calendrier à compter de la première publication de telle proclamation dans la Gazette; et si telle personne ou personnes ne se livrent et ne constituent prisonnières comme susdit, et ne se soumettent à la justice dans le délai fixé dans telle proclamation, alors et en tel cas elles et chacune d'elles seront, après le délai fixé dans telle proclamation, jugées atteintes et convaincues du crime énoncé dans tel acte ou tels actes d'accusation, et souffriront et perdront ce que une personne atteinte et convaincue d'un tel crime, devrait souffrir et perdre suivant les lois de cette province.

II. Et qu'il soit de plus ordonné et statué par l'autorité susdite, que les juges de toute et chaque cour d'Oyer et Terminer à laquelle aura été admis aucun acte d'accusation comme susdit, sur le rapport du Shérif que la personne ou les personnes y nommées n'ont pas pu être trouvées dans le district de tel shérif, certifieront et transmettront le dit acte d'accusation, et les procédures sur icelui, à la cour du banc du roi pour le district où se sera tenue telle cour d'Oyer et Terminer; et tout tel shérif sera tenu, à l'expiration du délai fixé dans telle proclamation, de faire à la cour du banc du roi pour le district dont il sera shérif, un rapport des noms de toutes et chacune des personnes qui ont été nommées dans aucune proclamation telle que susdit, ne se seront pas constituées prisonnières entre les mains du dit shérif, comme elles en étaient sommées par telle proclamation; et la dite cour du banc du roi, pendant la session dans ou avant laquelle aura été fait un rapport tel que celui mentionné en dernier lieu, fera enregistrer un jugement de condamnation (attainder) contre toute et chaque telle personne.

III. Pourvu toujours, et qu'il soit de plus ordonné et statué par l'autorité susdite, que si aucune personne contre qui aura été enregistré un tel jugement, se livre et constitue prisonnière, sous trois mois de calendrier à compter du jour de l'enregistrement d'icelui, entre les mains du shérif du district où tel jugement de la cour du banc du roi aura été enregistré, et prouve, par le serment de deux du banc du roi, qu'elle personne a été actuellement, et de bonne foi, empêchée de se constituer prisonnière comme elle en était sommée par telle proclamation, à raison d'absence au-delà des mers, de maladie, ou de quelque autre nécessité inévitable, alors et en tel cas la cour du banc du roi pour le district où tel jugement aura été enregistré, pourra annuler et annuler le dit jugement de condamnation, et transmettra l'acte ou les actes d'accusation à aucune cour d'Oyer et Terminer qui devra se tenir dans et pour le district dans lequel le dit acte ou les dites actes d'accusation ont été admis, et il sera procédé contre la personne qui se sera ainsi constituée prisonnière, pour le crime énoncé dans tel acte d'accusation, comme si tel jugement de condamnation n'avait pas été enregistré.

J. COLBORNE, AINSI ORDONNÉ STATUÉ PAR L'AUTORITÉ SUSDITE ET PASSÉ EN CONSEIL SPÉCIAL, sous la grande sceau de la province, à l'Hôtel du Gouvernement, dans la cité de Montréal, le quatrième jour de mai, dans la première année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c., et l'an de Notre Seigneur mil huit cent trente-huit.

Par ordre de Son Excellence. W. B. LINDSAY, greffier du conseil spécial.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général de faire les nominations suivantes: Pour être secrétaire du gouvernement général, Charles Buller, écuyer, membre du parlement impérial de la Grande-Bretagne et d'Irlande;—Et Thomas Edward Mitchell Turton, écuyer, avocat.

Pour être secrétaire militaire et principal aide-de-camp, le colonel George Cooper, K. H. Pour être attachés à la haute commission, Gervase Parker Bush, écuyer; Arthur Buller, écuyer, et l'honorable Edward Pleydell Boyer.

Pour être aides-de-camp du gouverneur général, L'honorable Frederick Villiers, lieutenant au régiment de Coldstream, Gardes; Stephen Conroy, capitaine au régiment de Coldstream Guards; W. H. Frederick Cavendish, enseigne au 93e régiment, infanterie légère.

L'honorable C. A. Dillon, cornette au 7e régiment de Dragons, Gardes. Pour être aides-de-camp en service extraordinaire, le capitaine Pansobny du Régiment Royal Fusiliers.

Pour être secrétaire privé du gouverneur général, Edward Elliot, junior, écuyer, membre du parlement impérial de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

TROUVEE, VERS le commencement du présent mois on a trouvé à la mer une TONNE de BOTTES CANADIENNES; quoique l'aura perdue pourra la recouvrer en s'adressant à AUGUSTIN LECLERC, à l'Isle aux Coudres, en payant les frais.

ON a besoin d'une personne habile à filer et à carder l'étouffe du pays. S'adresser à PETER PATRISON, rue St-Jacques, Québec, 30 avril 1838.

SITUATION DEMANDEE. UN JEUNE HOMME muni de bonnes recommandations, et possédant l'anglais et le français, désire rentrer en place, comme commis, pour faire le commerce sur les Côtes du Nord ou ici: il a déjà servi comme tel depuis plusieurs années. Pour plus amples informations s'adresser à ce Bureau.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. ON fait savoir que la société qui existait entre les soussignés en cette ville, sous la raison de TORRANCE & YOUNG, est aujourd'hui dissoute par accord mutuel. Tous ceux qui doivent à la société sont priés de régler avec JOHN YOUNG, qui est autorisé à donner quittance et à terminer les affaires de la société.

DAVID TORRANCE, JOHN YOUNG. Québec, 1er mai 1838.

Le commerce qui était ci-devant fait par TORRANCE & YOUNG, sera continué par le soussigné en son propre nom. JOHN YOUNG. Québec, 1er mai 1838.

GRAINES DE JARDIN D'ANGLETERRE ET D'AMÉRIQUE. LES soussignés viennent de recevoir leur approvisionnement de graines, garanties de la récolte de 1837, parmi lesquelles se trouvent: Oignon blanc et d'Espagne très-beux Chou de Milan très-vert Fèves de Mohawk hâtives d'une qualité très-supérieure

Pois blancs de Taylor Do moins hâtifs de Bishop Navet jaune d'Aboussien. BEEG & URQUHART, Chimistes et Droguistes. Québec, 21 mars 1838.

### VENTES A L'ENCAN.

PAR A. J. MAXHAM.

Vente pour les assureurs. Soies, cotonnades, &c.—DEMAIN, (VENDREDI) 1er juin, sur le quai Napoléon, à UNE heure précise, au profit des assureurs ou autres intéressés:— 50 @ 36 DIX caisses et balles soies, coton-XX L \$ B 64 @ 66—Trois balles cantons, 1 balle toile de Coco, Sauvés du naufrage du Rebecca, Gelliaty, maître, de Glasgow. 30 mai 1838.

PAR J. M. FRASER & CO.

VENTE D'ASSUREURS. Toiles, lainages, soieries, tapis, &c. &c.—A deux heures précises, SAMEDI prochain, 2 juin, à UNE heure précise, il sera vendu sans réserve, pour le bénéfice des assureurs:— P B N° 44 @ 86. QUARANTE-TROIS emballages de cotonnades, toiles de lin, lainages, soieries, tapis et parapluies, venant du naufrage de la barque Rebecca, capitaine Gelliaty, venant de Greenock.

—APRES QUOI—

Nombre de rentes en partie venues, couvertes, hautes, papiers de voyage et divers autres articles appartenant au parti d'exploration du chemin de fer de Québec à Saint-André. Québec 31 mai 1838.

PAR A. J. MAXHAM.

THÉS! THÉS! LUNDI prochain, 4 juin, dans les hangars sur le quai McCallum, à UNE heure précise:— CINQUANTE caisses thé boléde 138 caisses } thé twankay 35 demi-caisses } 35 caisses } 80 demi-caisses } thé young-hyson 923 boîtes

En débarquement du Capt. Ross, D. B. Monton, venant de Liverpool. Québec, 28 mai 1838.

PAR J. M. FRASER & CO.

Vin.—A deux heures précises, LUNDI prochain, 4 juin, sans réserve:— DIX-HUIT pipes } vin de Porto de Sicile 23 barriques } Recu par le Garmental de Londres. Québec, 29 mai 1838.

M. MOIR étant sur le point de retourner en Angleterre pour s'y fixer, nous faisons savoir qu'il s'est retiré de la société TREMAIN & MOIR, en faveur de M. J. C. WHITE, et qu'il cesse de ce jour d'avoir aucun intérêt dans cet établissement. Tous ceux qui doivent à la dite société sont priés de régler de compte avec M. TREMAIN, WHITE & Co., qui sont dûment autorisés à donner quittance, et à clore les affaires de la dite société.

W. TREMAIN, PATRICK MOIR. Québec, 22 mai 1838.

Les soussignés étant entrés en société sous la raison TREMAIN, WHITE & Co à Québec et TREMAIN & Co à Montréal, ont l'honneur d'offrir leurs services comme agents généraux et marchands commissionnaires.

W. TREMAIN, J. E. TREMAIN, J. C. WHITE. Québec, 22 mai 1838.

### ROBERT CAIRNS,

MARCHAND TAILLEUR, 20, rue de la Montagne, PREVIENT respectueusement ses amis et le public qu'il a reçu par l'Eleutheria, un assortiment choisi d'articles de sa ligne, comprenant des draps, casimirs et patrons de veste des meilleurs qui aient jamais été importés; avec une variété de bretelles et cols de choix.

Aussi, quelques chapeaux à la mode; épées, ceinturons, boutons d'uniforme, &c. Québec, 18 mai 1838.

LES soussignés offrent en vente: 1500 boîtes savon de Liverpool 200 douzaines de chandelles de Liverpool 40 caisses acier double pour soc de charrette et pour outillage 100 paquets acier à cercler 10 caisses haches, garanties 500 boîtes vitres assorties 50 caisses chapeaux de castor et autres pour hommes

4 sacs Indigo de Curacass supérieur 100 boîtes pipes 4 caisses toiles cirées bronzées et peintes pour tapis de table, doublures de carrosse, &c. 25 balles toile à voiles blanche, n. 1 à 6 25 douz. de draps non blanche de Dundee et osabrucks 25 douz. de draps blanche, ducks, dowlas, &c.

—AUSSI— Constantment en main, un assortiment complet de cardes à main et à machine, et clous courus de toute sorte. J. M. FRASER & Co. Québec, 21 mai 1838.

LES soussignés viennent de recevoir par le Dochford et ont à vendre: 575 boîtes vitres (crown glass) 10 x 8 7 1/2 x 6 1/2 10 x 10 9 x 7 CHAS. E. LEVEY & Co. Québec, 9 mai 1838.

LE soussigné offre en vente à son magasin, rue St-Sauveur-Matlot, Peintures, blanche, jaune, brun d'Espagne, vert, couleur de plomb, toiles à voiles et à draps, cuir de veau et kipp. Quelques paniers de Faïence assortie. HENRY BURSTALL. 20 avril 1838.

CUNNINGHAM & BUCHANAN, rue Saint-Pierre, vis-à-vis de MM. Symes & Ross. 11 mai 1838.

SAVON d'Angleterre.—500 boîtes et demi-boîtes, en débarquement, à vendre par CUNNINGHAM & BUCHANAN, rue St-Pierre, vis-à-vis de MM. Symes & Ross. 11 mai 1838.

BLED.—Une quantité qu'ils viennent de recevoir par le Lanark, de Liverpool, à vendre par CUNNINGHAM & BUCHANAN, rue St-Pierre, vis-à-vis de MM. Symes & Ross. 11 mai 1838.

SUCRE BLANC. CINQUANTE boucauts nouvellement reçus et à vendre par CUNNINGHAM & BUCHANAN, rue St-Pierre, vis-à-vis Symes & Ross. 18 mai 1838.

A VENDRE: LES soussignés viennent de recevoir, par le Tam O'Shanter et l'Aurora, les marchandises suivantes: 28 balles toile à voile blanche, n. 1 à 8 400 boîtes toile 500 douz. de ferblanc I et IX 500 douz. pipes. C. E. LEVEY & Co., quai d'Atkinson. 18 mai 1838.

A VENDRE: QUARANTE tonnes Rhum, 1 à 3, tout nouvellement débarqué 15 tonnes Rhum fort de la Jamaïque 25 tonnes, 20 tierces, 50 quarts sucre de la Jamaïque Café, Piment, gingembre, Acajou, &c. D. FRASER, quasi Napoléon. 16 mai 1838.

### AVIS.

TOUS ceux qui ont des demandes contre la succession de feu dame MARGARET MACNIDER, en son vivant de Montréal, veuve de WILLIAM HOLMES, écuyer, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment authentifiés, soit au notaire soussigné, ou à GEORGE HOLMES PARK, écuyer, à Québec, ou JOHN MACNIDER, écuyer, à Montréal, ses exécuteurs testamentaires; et tous ceux qui doivent à la dite succession sont priés de vouloir bien payer sans délai aux dits exécuteurs. LOUIS PANET, notaire. Québec, 21 mai 1838.

### AVERTISSEMENT.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu HILARY MICHAUD, en son vivant, navigateur, de la paroisse de Kamouraska, sont priés de transmettre leurs comptes sans délai au soussigné, et toutes les personnes qui doivent à la dite succession sont aussi priées de payer sans délai, et de plus tous ceux qui ont quelque chose, choses ou objets de quelque nature que ce soit sont aussi priés d'en informer sans délai le soussigné. HONORÉ ROY, curateur. Isle-Verte, 9 février 1838.

### AVIS.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il se propose de commencer le 1er de juin prochain, comme documenteur et courtier, et il sollicite respectueusement une part de leur patronage. Il continuera comme ci-devant les affaires d'agence générale. S. MACAULEY. Rue Arthur, 23 mars 1838.

### AVIS.

TOUS ceux qui doivent à la succession de feu sieur MICHEL MOREAU, de son vivant de Québec, ancien maître-maçon, sont priés de venir payer au soussigné, exécuteur testamentaire, et ceux, à qui la dite succession peut devoir, sont priés de présenter leurs comptes en due forme. VICT. HAMEL, Haute-ville, rue St-Georges, n. 5. Québec, 1er février 1838.

### ACTIONS DE BANQUE.

CEUX qui désirent vendre des actions d'aucune des Banques de cette ville pourraient trouver un acheteur en s'adressant au soussigné. Par ordre, W. STEVENSON. Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritimes du Canada, 14 avril 1838.

\$4,000 DE RECOMPENSE. VU que WILLIAM COATES, de la Cité de Québec, dernièrement Premier Commis de la branche de la Banque de Montréal, établie à Québec, est accusé d'avoir frauduleusement volé dans le mois de février dernier, du bureau de la dite Banque à Québec, une grande quantité de billets de banque de la dite Banque de Montréal, au montant de près de dix mille livres courant; et vu que le dit William Coates est incarcéré dans la prison commune du district de Québec pour subir son procès sur la dite accusation; et vu que la plus grande partie des billets de banque ainsi volés comme susdit, n'a pas été encore trouvée, avis est par le présent donné que la récompense susdite de

MILLE LIVRES COURANT, sera payée à aucune personne ou personnes qui donnera des informations au moyen desquelles le total des dits billets ainsi volés sera retrouvée; et une portion de la dite récompense en proportion au montant qui pourra être ainsi recouvré, en s'adressant au soussigné au bureau de la dite banque, rue St-Pierre, à Québec.

A. SIMPSON, caissier. N. B. Les billets volés sont principalement des billets de la Banque de Montréal, payables à Québec, de la valeur de 100 piastres, 50 piastres et 20 piastres chacun. Québec, 6 avril 1838.

EN GROS OU EN DETAIL. CHEZ LE SOUSSIGNÉ N° 15, RUE DU PALAIS. UN magnifique assortiment de miroirs de cheminée, de trumeau et de toilette, tous de belle glace anglaise, et richement dorés; baromètres et thermomètres, nécessaires, pupitres et boîtes à ouvrage en bois de rose, jolies gravures françaises, cannes, espagnoles, cages à oiseaux, lampes de table et de salle, télescopes, pistolets de poche, fusils, rasoirs et canifs, &c. &c.

—ET— Quelques pièces de drap, patrons de veste, parapluies, bas, schawis, bombastins, chapeaux de paille pour les dames, fleurs artificielles, &c. &c. —AUSSI— Franco sur Paris. Vin de Madère de choix en barriques et quartons 2 petites pièces de véritable vin de Constantine. B. DAIKERS. Québec, 28 mai 1838.

A VENDRE PAR SYMES & ROSS: CINQUANTE barriques eau de vie 20 boucauts sucre blanc 30 caisses thé twankay 400 boîtes savon jaune 800 douz. vitres

Vins supérieurs en bouteilles, Xérès, Porto et Bordeaux. Aussi, pour arriver: 50 quarts sup. d'Océana et de Pétersbourg 8000 minots de bled. Québec, 28 mai 1838.

BLED ET AVOINE A VENDRE. TROIS MILLE minots de bled tout nouvellement arrivés et à vendre par CUNNINGHAM & BUCHANAN, rue St-Pierre. 28 mai 1838.

J. W. LEYACRAFT, DUNSCOMB & CO., débloquent maintenant de la goélette Zeleance, arrivée d'Halifax, et offrent en vente: 43 tonnes Rhum de Demerara supérieur. 26 mai 1838.

A VENDRE: UNE caisse contenant un assortiment complet d'instruments de chirurgie, qui sera vendue à bon marché.—S'adresser à ce bureau. Québec, 11 mai 1838.

A VENDRE, PLANCHES, plançons et mardiers de toutes grandeurs et qualités. Scantling de pin, chêne, orme, &c. T. C. LEE, Pointe-aux-Lièvres, faubourg St-Roch. 9 mai 1838.

A LOUER, AVEC POSSESSION IMMÉDIATE, TOUT le deuxième étage d'une maison en pierre située en cette Haute-ville de Québec, rue Couillard. S'adresser à JOSEPH DAICHE. Québec, 15 mai 1838.

A LOUER, POUR un HOTEL ou un ÉTABLISSEMENT D'ÉPICERIE, cette MAISON spacieuse et dépendances, au haut de la rue Saint-Antoine, faisant face au lieu de débarquement des bateaux à vapeur. S'adresser à J. JONES, junior. Québec, 9 mai 1838.

MAISON DE LA TRINITÉ. QUÉBEC, 11 mai 1838. EDWARD O'MEARA, pilote, n. 64, a été aujourd'hui privé de sa commission (Branch) pour avoir, faute de soin et de diligence, pendant qu'il avait charge de la barque Jean-François-Huichinson, maître, fait échouer le dit bâtiment sur le rivage devant la paroisse de Saint-Vallier, le 6 mai courant, par où le dit bâtiment a été considérablement endommagé, comme aussi pour ivresse pendant qu'il avait charge du même bâtiment, et ce par récidive. Attesté, E. B. LINDSAY, Greff. M. T. Q.

</